



DIPE/22-937-800 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2022.

BACH	BERNARD
BEAUMET	ALAIN
CAPO	YVAN
CAYO	THIERRY
CLARETON	OLIVIER
CLEMENT	SYLVIE
FROMONT	ALAIN
GARCIA	SOPHIE
GERARDOT	MARIANNE
GOURDET	FRANCOISE
GRANIER	DANIEL
HISQUIN	LAURENT
INGLEBERT	RICHARD
JACQUAINT	SOPHIE
MOUSSA	RAOUDHA
NOURI	SOUAD
RAIMOND	PASCAL
ROUSSEL	DIDIER
RUGGIERO	PASCAL
SLOTALA	FRANCOISE
TAORMINA	BRUNO
TOSI	ANGE
TROUCHE	SYLVIE

VALLET MIREILLE

VERDELHAN SYLVIANE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines